

# Bilan professionnel "Empreinte"

## Accompagnement à la mobilité

**Le Bilan Professionnel Empreinte proposé par le CDG 64 a pour but de :**

- Réaliser une analyse du parcours professionnel
- Guider l'agent dans sa réflexion et le rendre acteur de ses démarches
- Aboutir à un projet professionnel réaliste en cohérence avec le marché de l'emploi
- Etablir un plan d'action concret pour mettre en œuvre son projet

**Il est préconisé pour accompagner les agents qui ont un souhait de mobilité ou d'évolution professionnelle lié à :**

- De nouvelles aspirations professionnelles: une volonté d'évoluer ou de changer de métier
- Une situation professionnelle difficile
- Leur état de santé
- Une réussite à un des concours ou examen professionnel de la Fonction Publique Territoriale

## Pour qui ?



**Les fonctionnaires et contractuels** (contrat supérieur à une année) des collectivités du 64.

## Comment se déroule ce dispositif ?

L'accompagnement s'organise autour de rendez-vous qui s'échelonnent sur plusieurs mois, en fonction du rythme et des besoins de l'agent. Chaque rencontre dure entre 1H et 2H.

**Les principales étapes sont les suivantes :**

- **Un accueil individualisé et adapté aux besoins de l'agent** : présentation de la démarche et 1ère analyse de la situation et des besoins,
- **Un accompagnement spécifique et confidentiel** : travail sur le parcours professionnel, identification des compétences, des valeurs, intérêts et ressources mobilisables de l'agent,
- **L'établissement ou l'identification d'un projet professionnel réaliste** à l'issue de la démarche, accompagné d'un plan d'action concret,
- **La rédaction d'un rapport remis à l'agent** en fin d'accompagnement,
- La collectivité est destinataire **d'une synthèse de l'accompagnement** (outils mobilisés, date des rencontres...).



## Les atouts du PROGRAMME



### Un accompagnement sur mesure et adapté aux agents de la Fonction Publique Territoriale :

- Un travail avec des conseillers en mobilité ayant une expertise des métiers des collectivités territoriales et de la gestion des ressources humaines,
- Un conseiller référent vous accompagnera tout au long de votre bilan, en lien avec d'autres professionnels du CDG pour un accompagnement global si besoin (Assistante sociale, Psychologue du travail...).

### Les facteurs clés de succès de la démarche :

- Engagement des conseillers : bienveillance, écoute, confidentialité, neutralité...
- Engagement de l'agent accompagné : implication, transparence, assiduité, ouverture d'esprit...

### Des outils spécifiques et performants mobilisés en fonction des besoins particuliers de chaque agent :

- Tests/questionnaires, intérêts professionnels, document de synthèse ...
-  Passage du test Motiva inclus (Certification des conseillers du CDG)
- Possibilité de perfectionner les outils de candidature, simulation d'entretiens...



Utilisation du Module GPEEC (analyse et perspectives du métier, formations...)

## Quand débute le Bilan Empreinte ?



### La collectivité doit avoir adhéré à l'offre de service mobilité.

- Entretien préalable afin de présenter le Bilan professionnel et cibler le besoin,
- Accord de la collectivité et de l'agent formalisé par la signature du document d'engagement.



### Tarification de cette prestation :

- **680€** par accompagnement pour les collectivités affiliées
- **880€** par accompagnement pour les collectivités non affiliées adhérentes
- Prestation non facturée pour les agents bénéficiaires d'une RQTH\*, en situation d'inaptitude ou de reclassement pour raison de santé.

\*Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

Une question ? Une Interrogation ? Une précision ? Contactez nous : [mobilite@cdg-64.fr](mailto:mobilite@cdg-64.fr) 05 59 84 59 38